

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 46**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

---

**OBJET**

Soutien aux actions de sensibilisation à l'Europe.

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction des Relations Internationales  
1 22 03**

## OBJET DU RAPPORT

L'objet du présent rapport est de présenter le soutien du Conseil Départemental à des opérateurs dynamiques menant des actions de sensibilisation et d'information sur l'Europe.

## PRESENTATION DE L'ACTION DU CD13

### A – Le Conseil Départemental des Bouches-du Rhône et l'Europe

Au cours de l'année 2016, et dans le cadre de sa Politique européenne, vont être initiés par le Conseil Départemental **de nouveaux dispositifs répondant aux enjeux posés par la construction européenne.**

#### Pourquoi parler d'Europe?

- **L'Europe, une réalité lointaine pour nombre de nos citoyens :**

L'Europe compte aujourd'hui 28 membres. Riche de sa diversité, forte de ses traditions et langues plurielles, elle est aussi caractérisée par les valeurs communes que ses membres ont en partage.

Cependant, l'Europe reste pour beaucoup trop abstraite, et derrière la façade d'une construction politique et économique, trop nombreux sont ceux qui méconnaissent les pays et cultures qui la composent ou le fonctionnement de ses institutions.

L'Europe apparaît souvent comme un objet à l'identité floue, une réalité lointaine, administrative et virtuelle. Les taux importants d'abstention aux élections européennes (56.05% en 2014, par exemple) sont là pour témoigner du désintérêt qu'éprouve un grand nombre de citoyens européens pour cette «Union» qu'ils cernent mal.

Pourtant, l'Europe aujourd'hui, ce sont des réalités quotidiennes très concrètes telles que le passeport européen, la monnaie unique, les directives européennes... et aussi et peut-être avant tout un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Que faut-il savoir sur l'Union européenne? Où trouver l'information? Sur quels documents s'appuyer? Comment fonctionnent les institutions européennes? Qui fait quoi? Voilà quelques-unes des questions qui reviennent souvent de la part de nos concitoyens et auxquelles des associations de notre Département s'efforcent d'apporter des réponses.

- **L'Europe, un engagement fort pour la collectivité :**

Parmi les objectifs des dispositifs développés par le Conseil Départemental pour répondre aux enjeux posés par la construction européenne, **s'impose celui de renforcer le sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne**, à travers un programme favorisant différents types d'actions :

- Actions contribuant à une plus grande information sur la construction européenne et une meilleure connaissance des pays membres,
- Actions encourageant la mobilité des jeunes au sein de l'Union Européenne,
- Défense et valorisation du patrimoine européen à travers des actions d'échange de bonnes pratiques et de partage de savoir-faire.

Sera aussi favorisée la **mutualisation** de son action avec les actions conduites par d'autres collectivités locales.

## **B- Le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du Rhône en faveur des actions visant à renforcer la citoyenneté européenne**

### **1 – Permettre l'accès de ses habitants à une information de qualité sur l'Europe**

A cette fin, il est proposé d'apporter un soutien financier au **Centre Franco Allemand** organisant des manifestations culturelles et des activités autour de la culture allemande : cercle de lecture, cours de langue, informations sur les programmes européens que l'Allemagne souhaite mettre en œuvre avec la France (mobilité jeunes, programmes économiques...).

Dans la même logique que celle de permettre aux habitants des Bouches-du-Rhône d'approfondir leur connaissance des pays européens, il est proposé de soutenir le **Cercle Catalan** œuvrant à la diffusion de la culture catalane (Espagne) dans notre Département. Cela grâce à l'organisation d'événements culturels tels des conférences-débats, des expositions, des projections de films. L'association a par ailleurs vocation à aider aux démarches de jumelage entre les villes de notre région et celles de Catalogne.

Il est enfin proposé de soutenir l'association **Comité Européen et International Salonais** œuvrant à la promotion de l'Europe auprès des habitants des Bouches-du-Rhône grâce à la diffusion de documents officiels sur l'Europe, à l'organisation de manifestations culturelles ainsi que de conférences-débats portant sur des thématiques d'actualité (La guerre de l'énergie aura-t-elle lieu ? La Slovaquie et sa Présidence de l'Europe...).

### **2 – Permettre aux jeunes de son territoire de se saisir des opportunités offertes par l'Europe**

Fortes du constat que nombre de nos jeunes ont bien souvent une méconnaissance totale de ce que représente la réalité concrète des autres pays européens laissant la place à de nombreux clichés et « prêt-à-penser » tenaces, certaines de ces structures ont fait le choix d'intervenir auprès de ce public. C'est le cas du **Comité Européen et International Salonais** qui dans le cadre de son action de promotion de l'Europe intervient en particulier auprès d'un de nos publics prioritaires, les collégiens.

Le but de ses interventions n'est pas de mener un cours magistral mais bien de susciter des interrogations et de les aider à y répondre. Les intervenants privilégient le dialogue et le débat et cherchent avant tout à se mettre à la portée des jeunes. Il s'agit, par la même occasion, de sonder leurs connaissances et de pouvoir répondre, de la manière la plus appropriée, à leurs questions. Il s'agit également de les informer des opportunités que peut représenter, pour eux, l'Europe notamment par le biais d'une mobilité dans un de ses pays.

Permettre aux jeunes, et plus particulièrement aux jeunes musiciens amateurs des Bouches-du-Rhône, de saisir l'opportunité que représente une telle mobilité en Europe, est le choix fait par l'association **Aix Qui?** Cette association organise, à l'issue d'un concours, des concerts, master-class et rencontres avec des partenaires européens, au bénéfice des groupes amateurs lauréats. Par son action, cette association contribue ainsi, d'une part, à promouvoir la mobilité et la participation active des jeunes à la construction citoyenne de l'Europe et, d'autre part, à la création d'un réseau européen d'opérateurs aidant les jeunes musiciens amateurs.

## **ENONCE DES DEMANDES**

Ainsi, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport, les demandes de subvention en fonctionnement, formulées par des associations des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la politique publique de Relations Internationales et des Affaires Européennes.

**Le montant total de l'affectation proposée est de 27 000 €**

## **PROPOSITIONS**

Il pourrait être envisagé d'accorder à ces associations l'affectation figurant sur le tableau annexé au rapport et s'élevant au total à **27 000 €**

Le montant de ces subventions allouées par le département des Bouches-du-Rhône, soit **27 000 €**, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574.

## **INCIDENCES FINANCIERES**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur ces requêtes, dont le montant total s'élève à **27 000 €**

<b>N°programme</b>	<b>N°opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Imputation</b>	<b>Engagement CP</b>
10032	A créer	Coopération Européenne	65-041-6574	<b>27 000 €</b>

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- prélever la dépense correspondante, soit **27 000 €** sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574,
- m'autoriser à signer une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€ destinée au fonctionnement,
- valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en deux mandaterments, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.
- valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique,

En cas de non réalisation totale ou partielle de ces actions, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL